Image not found or type unknown

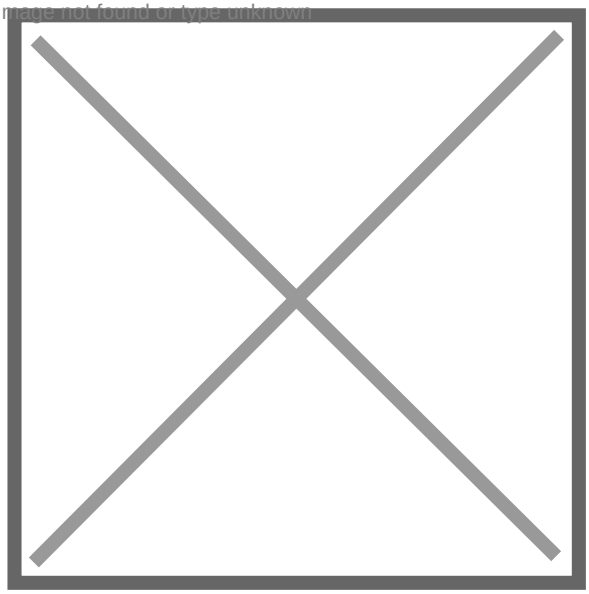

Révision de pension alimentaire

Par **titoune850**, le **22/06/2010** à **17:23**

Bonjour,

2 de mes 3 enfants ne vont plus chez leur père du fait de la nouvelle conjointe de celui-ci et du climat horrible qui rège en sa présence (elle les insulte, les rabbaisse plus bas que terre, les accuse de choses fausses, ...)

Puis-je de ce fait demander une augmentation de la pension alimentaire?

merci à vous.

Par **kindermaxi**, le **25/06/2010** à **23:08**

Bonsoir,
Je suppose que vous voulez demandez une augmentation du fait que vous ayez deux de vos enfants durant le dvh de leur père et que cela diminue votre budget.
Oui, c'est tout à fait possible de demander une augmentation de pension alimentaire, car il y a un changement de situation.
Les enfants ont quel âge pour se permettre de refuser d'aller chez leur père, suivant l'âge est-ce en accord avec le père ? Attention à ce que cette situation, ne se retourne pas contre vous, car il peut y avoir un non respect de l'ordonnance.
Bonne soirée.

Par **titoune850**, le **26/06/2010** à **18:11**

bonjour, mes enfants qui ne vont plus chez leur père ont 16 et 17 ans et demi
il a été noté sur le jugement de divorce qu'ils bénéficiaient d'un droit de visite libre,
merci de votre réponse

Par **kindermaxi**, le **26/06/2010** à **19:48**

Bonsoir,
En effet, ce sont des grands. Je voulais juste vous mettre en garde dans le cas où le père aurait eu un droit de visite dit classique.
De rien.
Bonne soirée.

Par **titoune850**, le **26/06/2010** à **21:31**

il a ce droit pour mon dernier qui a 12 ans et qui attend impatiemment ses 13 ans pour pouvoir demander un droit de visite libre
pour dire la mauvaise ambiance qui est vécue chez leur père !
bonne soirée et bon week-end

Par **kindermaxi**, le **26/06/2010** à **22:28**

A mon tour, je vous remercie pour votre information de 13 ans.
Je comprends mieux pourquoi mon grand n'avait pas été écouté par le juge à ses 11 ans. Il vous remercie également, vous venez de lui redonner espoir en la justice.
Très bonne soirée.

Par **titoune850**, le **26/06/2010** à **22:34**

vous me voyez ravie d'avoir pu vous aider
les situations des enfants ne sont pas enviables dans les cas de divorces, elles sont même pires que celles de leurs parents car ils sont déchirés entre leur 2 modèles, et le problème est que bien souvent l'un,(voire les 2) joue à une espèce de chantage affectif, ou dénigre l'autre parent, et cela leur est extrêmement difficile à supporter et à gérer
bon week-end

Par **kindermaxi**, le **26/06/2010** à **22:44**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je suis entièrement d'accord avec vous. Pour cela, que je ne rentre pas dans le jeu du père en mettant la pression et faisant des scandales devant tout le monde (et surtout les enfants), mais je ne me laisse pas faire pour autant.
La situation pour mon grand est un peu différente, car je n'ai jamais vécu avec son père, donc il n'a jamais connu la vie familiale avec lui, mais avec mon compagnon et sa fratrie. Depuis l'âge de 6 ans, il ne veut plus y aller.
Je lui avais dit d'attendre ses 18 ans, mais il a contacté un avocat d'enfant à ses 11 ans, quand il a su que nous repassions en procédure à la demande encore de son père.
Bon week-end.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés